LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE VILLENEUVE

ANNONCE LA TENUE DES
JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX 2013
CAPITALE NATIONALE / CHAUDIÈRE-APPALACHES
9 AU 13 JANVIER 2013

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans la région suivante :

- **CAPITALE NATIONALE / CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Président(e) comité organisateur : Rene ROY
Téléphone : 418-821-8907 Courriel : reneroy21@hotmail.com

Président(e) de la compétition : Yolaine TREMBLAY
Téléphone : 418-435-5104 Courriel : yoyo@charlevoix.net

Représentant technique : Parisse PARENT
Téléphone : 418-685-3289 Courriel : par.parent@globetrotter.net

Spécialiste de données en chef : Gaston TREMBLAY
Téléphone : 418-435-5104 Courriel : gaston.tremblay@derytele.net

Spécialiste de données informatiques : Ginette FRASER
Téléphone : 418-875-3598 Courriel : gin.fraser@sympatico.ca

PATINAGE QUÉBEC

N^{O} DE SANCTION : R-12-078

NOM DU CLUB HÔTE : **C.P.A. VILLENEUVE**

ADRESSE : **C. P. 57511, (1100 ave Larue),**
Québec (Québec),
G1C 2W3

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.0 Endroit

La compétition se tiendra à : **Aréna Marcel Bédard**
655, boul. des Chutes
Québec (Québec) G1E 2B6
418-841-6109

2.0 Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de 85 X 200 PIEDS

3.0 Responsabilités

Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

4.0 Conduite des concurrents

1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclus de toute compétition subséquente.

5.0 Restrictions

Aucune restriction

6.0 Inscriptions

Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis par chaque patineur désirant s'inscrire à une ou plusieurs catégories. Aussi, les équipes devront compléter les formulaires prévus à cette fin. Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription :
Devront être reçu au plus tard le **27 NOVEMBRE 2012** à l'adresse suivante :

AVIS IMPORTANT

Veuillez prendre note que l'inscription en ligne est obligatoire pour tous les participants. Les frais d'inscription peuvent être payés en ligne par carte de crédit ou par chèque et ils devront être reçus à l'adresse suivante : Henriette Dionne, Jeux du Québec Régionaux 2013, 4984, rue Lionel-Groulx, Unité 708, St-Augustin-de-Desmaures, (Québec) G3A 0M4 avant la date limite. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de : ACPARCNCA.

DATE LIMITE : 27 NOVEMBRE 2012

Veuillez noter qu'aucun délai ne sera accordé et que seul le courrier reçu à cette date sera considéré, quelle que soit la date d'oblitération.

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

7.0 Date limite d'âge

Le **1er juillet** qui précède la compétition pour les patineurs de catégorie compétition.

8.0 Frais d'inscriptions

90.00 $ par événement
40.00 $ pour les événements des Olympiques spéciaux

Aucun chèque postdaté après le 27 NOVEMBRE 2012 ne sera accepté

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite.
Des frais de 20.00 $ seront appliqués sur les chèques sans provision.

9.0 Date limite des tests

La date limite des tests est le **1er janvier** qui précède la compétition.

10,0 CALCUL DES RÉSULTATS

UPU / **CPC** Veuillez prendre note que les méthodes de calcul des résultats « UPU » (un par un) et « CPC » (calcul par points cumulatifs) seront utilisés selon les catégories.

11.0 Musique

Chaque patineur devra fournir deux CD lors de l'enregistrement.

12.0 Enregistrement

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD. Le nom, la catégorie, la priorité (1 ou 2) et la durée du programme doivent apparaître clairement sur chacun des CD. Le tout sera sous la responsabilité des préposés à la musique jusqu'à la fin de la compétition.
Les entraîneurs membres de Patinage Canada et certifiés selon les exigences devront s'enregistrer et présenter la carte photo (obligatoire). Le niveau 1 complété est exigé pour tous les entraîneurs à l'exception des nouveaux entraîneurs (carte photo d'entraîneur comme preuve d'éligibilité).

13.0 Frais d'admission

Gratuit : Pour tous
Le concurrent et un accompagnateur auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.
Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la **carte photo** (obligatoire).

14.0 Prix

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront un prix.
Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul participant ou équipe, une médaille sera remise.

15.0 Trophée perpétuel

Non applicable

16.0 Horaire de la compétition

Un horaire provisoire sera transmis
À chaque club d'appartenance après la date limite des inscriptions.
Sera disponible sur Internet à l'adresse : **www.acparcnca.com**

17.0 Formation des groupes

Les groupes de patineurs des catégories compétition seront formés selon les règlements de Patinage Canada

18.0 Vidéo

Vidéo disponible sur place pour filmer votre enfant. Coût : à venir $

19.0 Restaurants

Il y aura un casse-croûte à l'aréna qui sera ouvert durant la compétition.

20.0 Hébergement

HÔTEL OFFICIEL
N Hôtel (entrée par Normandin)
3390, boul. Ste-Anne
Québec (Québec) G1E 3L7
Tél. : 418-666-1226 1-855-666-1226

Hôtel & Suites Normandin
4700, boul. Pierre Bertrand
Québec (Québec) G2J 1A4
Tél. : 418-622-1611 1-800-463-6721

AUTRES HÔTELS
L'Ambassadeur

IMPORTANT : Lors de votre réservation, veuillez mentionner que celle-ci est faite dans le cadre de la Compétition **Jeux du Québec Régionaux 2013**

22.0 Critères techniques

CATÉGORIES AVEC ÉLIMINATION RÉGIONALE

Pour toutes les catégories les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 de Patinage Canada.

NOVICE DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Avoir réussi le test or de style libre ou un test de niveau supérieur.
Âge : Ne pas avoir atteint 17 ans au 1 juillet qui précède la compétition

Programme libre en musique : A Dames 3 minutes +/- 10 sec.
D Messieurs 3 minutes et 30 secondes +/- 10 sec.

PRÉ-NOVICE DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Avoir réussi le test junior bronze style libre ou un test de niveau supérieur.
Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans au 1 juillet qui précède la compétition

Programme libre en musique : B Dames 3 minutes +/- 10 sec.
E Messieurs 3 minutes +/- 10 sec.

JUVÉNILE DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Avoir réussi le test junior bronze style libre ou un test de niveau supérieur.
Ne pas avoir atteint 14 ans au 1 juillet qui précède la compétition

Programme libre en musique : C Dames 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes
F Messieurs 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

JUVÉNILE COUPLE:

Qualification : Avoir réussi le test junior bronze style libre ou un test de niveau supérieur.
Âge : Ne pas avoir atteint 18 ans au 1 juillet qui précède la compétition

Programme libre en musique : G Couple 2 minutes 30 secondes +/- 10 sec.

JUVÉNILE DANSE

Qualification : Avoir réussi le test complet junior bronze de danse ou un test de danse de niveau supérieur.
Âge : Ne pas avoir atteint 18 ans au 1 juillet qui précède la compétition

Danses Libre : H Danse

Une danse libre d'une durée de 2 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

OLYMPIQUES SPÉCIAUX

1) Réglementation :

- Les règlements de patinage artistique des Olympiques spéciaux du Canada seront appliqués

1) Éligibilité

- Tout athlète inscrit aux Jeux olympiques spéciaux.
- Les nouveaux athlètes et clubs pourront s'inscrire d'ici la compétition en communiquant avec un responsable au bureau des JOSQ au 514.843.8778.

2) Catégories

1) 21 ans et moins au 1er janvier qui précède la compétition admissible à la finale provinciale
2) Aucune limite d'âge (non admissible à la finale provinciale.

3) Programme libre

Programme libre niveau 1, 2 et 3 Hommes et femmes

- Le programme doit être exécuté sur une musique instrumentale.

NIVEAU 1 DAMES ET MESSIEURS

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 1 doivent avoir franchi l'étape 1 du programme Patinage Plus sans avoir dépassé l'étape 3.

Programme libre en musique : I Dames : 1 minute (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.
J Messieurs : 1 minute (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

Le programme doit présenter un programme équilibré comme indiqué dans les règlements des Olympiques spéciaux.

NIVEAU 2 DAMES ET MESSIEURS

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 2 doivent avoir franchi l'étape 4 du programme Patinage Plus sans avoir dépassé l'étape 5.

Programme libre en musique : K Dames : 1 minute 30 secondes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.
L Messieurs : 1 minute 30 secondes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

Le programme doit présenter un programme équilibré comme indiqué dans les règlements des Olympiques spéciaux.

NIVEAU 3 DAMES ET MESSIEURS

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 3 doivent avoir franchi l'étape 6 du programme Patinage Plus sans avoir dépassé l'étape 7.

Programme libre en musique : M Dames : 1 minute 30 secondes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.
N Messieurs : 1 minute 30 secondes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

Le programme doit présenter un programme équilibré comme indiqué dans les règlements des Olympiques spéciaux.

4) Processus de sélection

Seuls les athlètes de la catégorie 21 ans et moins sont éligibles à la Finale provinciale. L'équipe régionale sera composée de 4 athlètes affichant les meilleurs résultats au classement des régionaux, qui seront sélectionnés selon le processus suivant :

- Seront sélectionnés en priorité, 2 athlètes féminins et 2 athlètes masculins en alternant les niveaux d'habileté et en accordant préséance au niveau d'habileté le plus élevé.

- Le tableau qui suit illustre le processus de sélection régionale selon les niveaux représentés aux régionaux :

Priorité de sélection selon les niveaux aux régionaux	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Tous			1	1	1	1
Tous sauf niveau 3 Femmes°		1	1	1	1	
Tous sauf niveau 2 Hommes	1			1	1	1
Aucun homme		1		1		2
Aucune femme niveaux 1 et 3			1	2	1	

Procédure pour les éliminations régionales

Jeux du Québec régionaux

Élimination régionale

Chaque région doit tenir une compétition pour sélectionner son équipe pour la finale provinciale (Jeux du Québec ou Jeux de la participation). Le club d'appartenance du patineur détermine la région où il participera à la compétition. Dans le cas d'un couple en style libre ou en danse dont les clubs d'appartenance sont de régions différentes, le couple doit choisir la région qu'il veut représenter et il doit avertir l'autre région de son choix. Si un patineur désire participer à la compétition en simple, il peut le faire seulement s'il représente la même région dans les deux catégories. Un patineur ne peut représenter sa région à la fois en danse et en couple. **Les catégories doivent être celles de la finale provinciale exclusivement.**

Composition de l'équipe régionale

Maximum: 8 entrées catégories compétitives
4 entrées des Jeux olympiques spéciaux

L'équipe qui représentera la région devra être formée de 8 entrées dans les catégories compétitives et 4 entrées pour les catégories des Olympiques spéciaux avec un maximum de 14 patineurs et/ou patineuses (un compétiteur en style libre est une inscription et un couple en danse ou style libre est considéré comme une inscription).

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale est complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

a) La première place (ou en cas de désistement, la deuxième place seulement) des 8 catégories compétitives des Jeux du Québec régionaux. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale provinciale

b) Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories aux régionaux, l'équipe sera complétée par:

   1) les deuxièmes places des catégories A, B, C, D, E, F, G et H dans l'ordre jusqu'à ce que l'équipe soit complétée avec un maximum de trois entrées par catégorie;
   2) en cas de désistement après la date limite d'inscription, le remplacement se fera dans la même catégorie;
   3) en cas d'égalité à l'intérieur du paragraphe 1 et à l'intérieur d'une catégorie, les patineurs repatineront à nouveau dans la même journée.
   4) pour les Olympiques spéciaux les sélections se feront de la façon suivante :
      - Seuls les athlètes de la catégorie 21 ans et moins sont éligibles.
      - L'équipe régionale sera composée de 4 athlètes affichant les meilleurs résultats au classement de la finale régionale, qui seront sélectionnés selon le processus identifié dans le tableau (voir Olympiques spéciaux – Processus de sélection)

c) Les substitutions seront acceptées jusqu'au début de la compétition.

d) Les patineurs des catégories pré-novice et novice, membres de l'Équipe du Québec pour l'année en cours, ne seront pas admissibles dans la catégorie où ils auront été concurrents aux championnats de section, mais ils pourront participer à la compétition dans une catégorie supérieure si le test est complété (s'applique que pour les patineurs pré-novice).

e) Aucun concurrent ne peut s'inscrire dans plus d'une catégorie en simple.

f) Pour toutes les catégories, les patineurs exécuteront seulement le programme libre.